

CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Réception par le préfet : 05/05/2026 Publication : 05/05/2026
Séance du 29 avril 2026	Deuxième séance de l'année du nouveau conseil communautaire

Nombre conseillers :
En exercice : 42
Présents : 33
Votants : 42 (dont 9 pouvoirs)
▪ Pour : 42
▪ Dont contre : 0
▪ Dont abstention : 0

L'an deux-mille-vingt-six, le mercredi 29 avril, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes par convocation en date du 16 avril 2026, s'est réuni uniquement en présentiel à la salle du conseil (siège de l'EPCI - 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) sous la présidence du 2^{ème} vice-président, Monsieur Pierre Lucien THICOT, le président, Monsieur Eric JALTON, ainsi que le 1^{er} vice-président, Monsieur Harry DURIMEL, étant représentés.

Secrétaire de séance : Madame Chantal LERUS

<i>Délibération n°2026.04.03/30</i>	Rapporteuse :
Vote des budgets primitifs de l'exercice 2026 : budget annexe environnement	<i>Mme Laisely EDOM-PARAT</i> Autre membre du bureau communautaire

Étaient présents : 33

Vice-présidents : M. Pierre Lucien THICOT (2^{ème} vice-président)- M. Michel MADO (3^{ème} vice-président)- M. Georges BREMENT (4^{ème} vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (5^{ème} vice-présidente)- Mme Chantal LERUS (6^{ème} vice-présidente)- Mme Tania GALVANI (7^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE (8^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Hélène SALOMON (11^{ème} vice-présidente)- Mme Claude Lise AZEDE (12^{ème} vice-présidente)

Autres membres du bureau communautaire : Mme Chantal BRELLE- M. Eric Bernard CELINAIN- Mme Kimberley Samira Theophile FRAGNEAU- M. Francis LUDGER- Mme Laisely EDOM-PARAT- M. Jean-Luc PLUMASSEAU- M. Rosan Vincent RAUZDUEL- M. William SURDIN

Autres conseillers communautaires : M. Fabrice Séverin BEAUZOR- M. Teddy BERNADOTTE- Mme Karine DESSOUT- Mme Lydia DUPONT- M. Sébastien GREDOIRE- Mme Milène LATOR-BELLON- M. Bertrand MANNE- Mme Magaly Daisy MARCIN- Mme Murielle ROCH-JABES- M. Frédéric THEOBALD- M. Pierre VENUTOLO

En cours de séance :

Vice-présidents : M. Jean-Luc Jacques CELIGNY (10^{ème} vice-président)- M. Teddy FOULE (9^{ème} vice-président)

Autre membre du bureau communautaire : M. Mathis VERDOL

Autres conseillers communautaires : Mme Aurélie BITUFWILA YERBE- M. Yann CERANTON

Nombre de conseiller ayant donné pouvoir : 9

Le président : Monsieur Eric JALTON à M. Pierre Lucien THICOT

Vice-président : M. Harry DURIMEL (1^{er} vice-président) à Mme Tania GALVANI

Autres membres du bureau communautaire : Mme Murielle Narcisse ANDREOPA à Madame Chantal LERUS- M. Fabert MICHELY à Mme Eliane GUIOUGOU- Mme Karine DUMESNIL à Monsieur Michel MADO- Mme Océane GOVINDIN à Mme Murielle ROCH-JABES- Mme Marie-Camille MOUNIEN à Mme Marie-Corine LACASCADE- M. Simon VAINQUEUR à M. Frédéric THEOBALD

En cours de séance :

Autre conseiller communautaire : M. Olivier SERVA à Mme Aurélie BITUFWILA YERBE

Nombre de conseiller absent non excusé : 0

Acte rendu exécutoire :

- Après transmission en préfecture, le
- Publication sur le site internet ou notification, le :

05 MAI 2026

06 MAI 2026

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** l'Instruction comptable des communes M 57 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°971-2025-10-21-00003-SG/DCL/BCL daté du 21 octobre 2025 portant composition du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à compter du renouvellement général des conseils municipaux en mars 2026 prévoyant, en application des règles du droit commun, que l'organe délibérant est composé de 42 sièges ;
- VU** la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU** la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°2026.04.01/01 du conseil communautaire du 15 avril 2026 prenant acte de l'installation du nouveau conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux en mars 2026 ;
- VU** la délibération n°2026.04.01/03 du conseil communautaire du 15 avril 2026 relative à l'élection du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

Considérant le rapport du président ;

Le budget primitif 2026 du budget annexe « Environnement et cadre de vie » est élaboré sans reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025. Ceux-ci seront intégrés ultérieurement lors du vote du budget supplémentaire, ce qui permettra d'ajuster les équilibres budgétaires en fonction des résultats constatés.

Il est rappelé que le budget primitif constitue un acte de prévision. Les montants inscrits peuvent ainsi évoluer en cours d'exercice afin de tenir compte de la réalisation effective des dépenses et des recettes. Les propositions budgétaires pour 2026 s'inscrivent dans une logique de continuité du service public, tout en veillant à la maîtrise des coûts dans un contexte marqué par des contraintes structurelles fortes, notamment en matière de gestion des déchets.

I. Section de fonctionnement**A. Les recettes de la section de fonctionnement**

ENVIRONNEMENT	BP initial 2025	BP CRC 2025	BP 2026
Total des Recettes de fonctionnement	29 000 000,00	33 994 384,14	29 384 319,14
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	4 410 384,14	0,00
013 Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00
70 Produits des services	0,00	0,00	0,00
73 Impôts et taxes	29 000 000,00	29 000 000,00	28 804 319,00
74 Dotations et participations	0,00	560 000,00	560 000,14
75 Autres produits de gestion courante	0,00	24 000,00	20 000,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00
042 Opérations ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00

Chapitre 73 – Recettes fiscales

Les recettes fiscales, exclusivement constituées du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), sont estimées à 28 804 019 €. Ce niveau de recettes est en 2026 d'environ 200K€ par rapport à l'exercice 2025.

Ce produit est déterminé de manière à couvrir les besoins du service public de collecte et de traitement des déchets, en cohérence avec les dépenses prévisionnelles nécessaires à son bon fonctionnement.

Chapitre 74 – Dotations et participations

Ce chapitre regroupe principalement les soutiens versés par CITEO au titre du recyclage des emballages, ainsi que la part de FCTVA imputée en section de fonctionnement. Le montant inscrit est reconduit à un niveau équivalent à celui du budget primitif 2025, dans une logique de prudence.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Les recettes inscrites correspondent à la participation des agents aux titres restaurants. Elles sont reconduites à un niveau stable.

B. Les dépenses de la section de fonctionnement

ENVIRONNEMENT	BP initial 2025	BP CRC 2025	BP 2026
Total Dépenses de fonctionnement	29 000 000,00	33 994 384,14	29 384 319,14
011 Charges à caractère général	15 000 000,00	17 974 384,14	15 846 819,14
012 Charges de personnel et frais assimilés	3 600 000,00	4 210 000,00	4 100 000,00
014 Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	449 304,76
65 Autres charges de gestion courante	10 200 000,00	11 610 000,00	8 788 195,24
66 Charges financières	0,00	0,00	0,00
67 Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00
68 Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00
042 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	200 000,00	200 000,00	200 000,00

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Les dépenses sont évaluées à 15 846 819,14 € au stade du budget primitif. Elles couvrent l'ensemble des charges nécessaires au fonctionnement du service, notamment :

- la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP),
- les prestations de collecte des encombrants, des déchets verts et des déchets ménagers,
- la gestion des bornes d'apport volontaire (BAV).

Ces crédits pourront être ajustés lors du budget supplémentaire afin d'intégrer les résultats 2025 et d'affiner les besoins réels.

Chapitre 012 – Charges de personnel

Les charges de personnel sont globalement stabilisées, avec une légère diminution, passant de 4,2 M€ en 2025 à 4,1 M€ au budget primitif 2026. Cette évolution traduit les ajustements opérés dans la gestion des effectifs.

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement

Le virement à la section d'investissement est fixé à 449 304,76 €. Il correspond à l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement pour contribuer au financement des investissements.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ce chapitre retrace notamment la participation de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence au SYVADE.

Cette contribution, qui fait l'objet d'un suivi financier et technique régulier, représente une part significative des dépenses du budget, notamment pour le traitement des déchets verts, du verre et des déchets ménagers. Elle est estimée à 8 788 195,24 € au stade du budget primitif.

Comme pour les autres postes, des ajustements pourront intervenir lors du budget supplémentaire en fonction des résultats constatés.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre (amortissements)

Les dotations aux amortissements sont prévues à hauteur de 200 000 €. Ces écritures, sans incidence sur la trésorerie, permettent de traduire comptablement l'usure des biens en contrepartie de l'incertitude des comptes.

II. Section d'investissement**A. Les recettes de la section d'investissement**

ENVIRONNEMENT	BP Initial 2025	BP CRC 2025	BP 2026
Total des recettes d'investissement	3 124 137,00	3 094 598,39	2 571 299,16
001 Résultat d'investissement reporté	0,00	1 498 149,39	0,00
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	0,00	0,00	50 000,00
13 Subventions d'investissement	2 924 137,00	1 396 449,00	1 871 994,40
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	449 304,76
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	200 000,00	200 000,00	200 000,00

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)

Une prévision prudente de 50 000 € est inscrite au titre du FCTVA, compte tenu des incertitudes liées au calendrier de versement.

Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Les recettes attendues correspondent principalement aux financements mobilisés auprès du FEDER et de l'ADEME pour accompagner les projets de construction et de rénovation des déchèteries.

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement

Le montant de 449 304,76 € correspond au financement interne dégagé par la section de fonctionnement.

Chapitre 040 – Opérations d'ordre (amortissements)

Ces recettes, d'un montant de 200 000 €, sont inscrites en contrepartie des amortissements constatés en section de fonctionnement.

B. Les dépenses de la section d'investissement

ENVIRONNEMENT	BP Initial 2025	BP CRC 2025	BP 2026
Total des dépenses d'investissement	3 124 137,00	3 094 598,39	2 571 299,16
D001 Résultat d'investissement	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserve	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement AP / CP	3 124 137,00	3 094 598,39	2 571 299,16
chapitre 20 - AP/CP	400 027,00	370 488,39	409 915,13
chapitre 21 - AP/CP	915 149,34	915 149,34	650 155,03
chapitre 23 - AP/CP	1 808 960,66	1 808 960,66	1 511 229,00
13 Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00
16 Remboursement d'emprunt	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204 Subvention d'équipements versées	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
27 Autres Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00

Chapitres 20, 21 et 23 – Dépenses d'équipement

Les crédits d'investissement s'élèvent à 2 571 299,16 € au stade du budget primitif.

Ils concernent principalement :

- la construction et la rénovation des déchèteries de Baie-Mahault et des Abymes,
- la mise en œuvre du projet de gratification du geste de tri, visant à encourager les comportements vertueux en matière de gestion des déchets.

Ces opérations sont suivies en autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP), ce qui permet d'adapter les crédits au rythme réel d'avancement des projets. Des ajustements pourront ainsi intervenir en cours d'exercice.

L'équilibre du projet de budget primitif ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE s'établit comme suit :

ENVIRONNEMENT	BP 2026
Total des Recettes de fonctionnement	29 384 319,14
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00
013 Atténuation de charges	0,00
70 Produits des services	0,00
73 Impôts et taxes	28 804 319,00
74 Dotations et participations	560 000,14
75 Autres produits de gestion courante	20 000,00
76 Produits financiers	0,00
77 Produits spécifiques	0,00
042 Opérations ordre transfert entre sections	0,00
Total Depenses de fonctionnement	29 384 319,14
011 Charges à caractère général	15 846 819,14
012 Charges de personnel et frais assiml	4 100 000,00
014 Attenuation de produits	0,00
023 Virement à la section d'investissement	449 304,76
65 Autres charges de gestion courante	8 788 195,24
66 Charges financières	0,00
67 Charges spécifiques	0,00
68 Dotations aux provisions	0,00
042 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	200 000,00
Total des recettes d'Investissement	2 571 299,16
001 Résultat d'investissement reporté	0,00
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	50 000,00
13 Subventions d'investissement	1 871 994,40
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement	449 304,76
23 Immobilisations en cours	0,00
040 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	200 000,00
Total des dépenses d'Investissement	2 571 299,16
D001 Résultat d'investissement	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserve	0,00
Total des opérations d'équipement AP / CP	2 571 299,16
chapitre 20 - AP/CP	409 915,13
chapitre 21 - AP/CP	650 155,03
chapitre 23 - AP/CP	1 511 229,00
13 Subventions d'investissement versées	0,00
16 Remboursement d'emprunt	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00
204 Subvention d'équipements versées	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00
041 Opérations patrimoniales	0,00

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-200018653-20260429-2026040330-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2026

Publication : 05/05/2026

ARTICLE 1- De voter le budget primitif 2026 du *budget environnement et cadre de vie* comme présenté au rapport :

ENVIRONNEMENT	BP 2026
Total des Recettes de fonctionnement	29 384 319,14
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00
013 Atténuation de charges	0,00
70 Produits des services	0,00
73 Impôts et taxes	28 804 319,00
74 Dotations et participations	560 000,14
75 Autres produits de gestion courante	20 000,00
76 Produits financiers	0,00
77 Produits spécifiques	0,00
042 Opérations ordre transfert entre sections	0,00
Total Depenses de fonctionnement	29 384 319,14
011 Charges à caractère général	15 846 819,14
012 Charges de personnel et frais assimi	4 100 000,00
014 Attenuation de produits	0,00
023 Virement à la section d'investissement	449 304,76
65 Autres charges de gestion courante	8 788 195,24
66 Charges financières	0,00
67 Charges spécifiques	0,00
68 Dotations aux provisions	0,00
042 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	200 000,00
Total des recettes d'Investissement	2 571 299,16
001 Résultat d'investissement reporté	0,00
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	50 000,00
13 Subventions d'investissement	1 871 994,40
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement	449 304,76
23 Immobilisations en cours	0,00
040 Opérations ordre transfert entre sections (amortissement)	200 000,00
Total des dépenses d'Investissement	2 571 299,16
D001 Résultat d'investissement	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserve	0,00
Total des opérations d'équipement AP / CP	2 571 299,16
<i>chapitre 20 - AP/CP</i>	409 915,13
<i>chapitre 21 - AP/CP</i>	650 155,03
<i>chapitre 23 - AP/CP</i>	1 511 229,00
13 Subventions d'Investissement versées	0,00
16 Remboursement d'emprunt	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00
204 Subvention d'équipements versées	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00
041 Opérations patrimoniales	0,00

ARTICLE 2- De donner tous pouvoirs à Monsieur le président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président, le directeur général et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Monsieur le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à l'ensemble des conseillers communautaires ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 05 MAI 2026

Le président de séance

La secrétaire de séance

Le 2^{ème} vice-président

La 6^{ème} vice-présidente



Pierre Lucien THICOT

Madame Chantal LERUS

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 05 MAI 2026
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 06 MAI 2026
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Baie-Mahault, le 06 MAI 2026
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 06 MAI 2026
- Délibération transmise à l'ensemble des conseillers communautaires, le 06 MAI 2026
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 06 MAI 2026

